

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, vingt janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Buissière, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. André MAITRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2017

PRESENTS : BARD Guillaume, BORDET Nathalie, CARRON Christelle, CERNESSON Grégor, DEDIEU Marc, MAITRE André, MAUSS Stéphane, PEROTTO Laëtitia, PICARD Julien

ABSENTS : BLANCHEMAIN Camille, CARRARO Stéphane, CHARLET Céline,  
SECRETAIRE : BORDET Nathalie

## I. EPHEMERIDE

21/01	Vœux à Lumbin et Ste Barbe Caserne Pontcharra à 18 h.
22/01	Vœux à LA BUISSIERE
23/01	CCPG INFO SUR PLUi et commission finances
24/01	Présence du Département pour implantation de ZONES 30 sur la Commune de LA BUISSIERE
25/01	Réunion syndicat supérieur Rive Droite à Goncelin CCPG Commission finances
26/01	CCPG Commission finances
27/01	Présence de l'ONF en mairie à 15 h. CCPG VŒUX
30/01	CCPG conseil
2/02	SIBRESCSA comité
3/02	secrétariat fermé le matin réunion d'information CCPG

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL** : le 10 mars 2017

## INTERVENTION DE M. BARD

M. guillaume BARD demande la pose d'un panneau « impasse » pour le « chemin de Ste-Anne ».

Messieurs DEDIEU et MAITRE se rendront sur place.

M. MAITRE sollicitera l'avis du Département.

## OBSERVATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Suite aux rumeurs, M. André MAITRE précise que son épouse Mme Hélène MAITRE assiste aux vœux lorsqu'elle y est invitée. Sur les neuf invitations qu'elle a reçues elle a assisté à cinq cérémonies.

A l'avenir Mme Hélène MAITRE se tiendra en retrait et ne participera plus au service de cérémonies officielles.

M. le Maire rappelle que pour la commémoration du 19 mars la sono devra être mise en route par les élus de la Commune.

## II. PLUi

Une réunion d'information sera organisée par la CCPCG dans les jours à venir.

Le conseil municipal sera invité à se prononcer sur le PLUi lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

## III. MODIFICATION STATUTAIRE N° 12 – INTEGRATION DE L'ESPACE LUDIQUE DU COL DE MARCIEU

### DECISION N°1

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16 ;  
Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan modifiés ;  
Vu la délibération n°DEL-2016-0383 du conseil communautaire du 12 décembre 2016 portant communautarisation de l'espace ludique du Col de Marcieu ;  
Vu la demande de la commune de Saint Bernard du Touvet en date du 6 septembre 2016 ;

Considérant le caractère communautaire de l'espace ludique du Col de Marcieu ainsi que l'intérêt pour la communauté de maintenir et développer l'offre de loisirs sur son territoire ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de modification statutaire portant intégration, dans le cadre des compétences facultatives, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, de la compétence relative à la gestion de l'espace ludique du Col de Marcieu ;

Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques principales de cet espace ludique :

- Le col de Marcieu est une station 4 saisons de la commune de St Bernard du Touvet, pilotée en régie municipale. Elle comporte des équipements été, des équipements hiver et des équipements utilisables en toute saison.
  - Un espace luge (4 pistes), 1 piste de tubing, accrobranche, activités ludiques (swingolf, filet ludique).

- Domaine nordique : 4 pistes (25 km, dont une piste en partage avec St Hilaire du Touvet)
- Domaine alpin : 6 pistes, dont 3 d'apprentissage (4,6 km)
- 6 remontées mécaniques, dont 2 téléskis, 1 fil neige et 3 tapis
- Une salle hors-sac (maison du Col)

La fréquentation hiver est, comme les autres stations de ski, soumise à l'aléa climatique :

- Alpin : 11 122 en 2014/15, 3623 en 2015/16
- Nordique : 4101 en 2014/15, 2162 en 2015/2016
- Luge d'hiver : 2313 en 2014/2015, 626 en 2015/16

En revanche, l'activité d'été a connu une forte progression et dépasse aujourd'hui l'activité hivernale : 5657 entrée en 2014, 5579 en 2015, 6443 en 2016

Le nombre de lits touristiques marchands est de 290 et le site emploie 1 ETP en CDI, 3 ETP saisonniers.

Le budget annuel de la régie en charge aujourd'hui de la gestion du site s'équilibre autour de 270.000 € avec pour 2015 :

- total des dépenses = 261.484 € dont 155.000 € de charges de personnel, 55.000 € de charges à caractère général et 50.000 € de dotations aux amortissements
- total des recettes = 268.297 € dont 200.000 € de recettes liées aux ventes, 20.000 € de remboursement de charges de personnel, 15.000 € de subventions et recettes diverses et 35.000 € d'amortissements de subventions

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, (contre : 0 – Abstention :

1) approuve la communautarisation de l'espace ludique du Col de Marcieu à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

#### IV.DIVERS

##### • TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Maire rend compte de la réunion d'information sur les modalités de transfert de compétences de l'Eau et de l'Assainissement.

##### • TRAVAUX EGLISE

M. le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue en mairie en présence du Département et de quelques élus pour la programmation des travaux.

La première phase, priorité n°1 : travaux sur toiture, façade, cloche et vitraux, précédés d'une étude du sol,

La deuxième phase inclura les autres travaux.

Mme PEROTTO signale que tous les travaux ne seront pas pris en compte pour les subventions. Les honoraires et le contrôle technique seront pris en compte par la culture.

M. le Maire précise que des demandes d'aide seront adressées au Département (dotation territoriale, culture et patrimoine), à la Région, à la Fondation du Patrimoine, à la Paroisse, à la CCPG, au sénateur ou au député).

- DEFIBRILATEUR

Plusieurs devis sont en cours d'étude. M. PICARD donnera son avis avant de passer commande.

- SECURITE DES RASSEMBLEMENTS

La commission Foire est chargée de considérer la mise en sécurité de la foire des Bourgeons.

- CINETOILE

La Commission communale « fêtes et cérémonies » est chargée de faire des propositions au conseil municipal en vue de l'organisation de séances de Cinétoile. Cette proposition a été soumise aux élus antérieurement à cette réunion par Mme Camille BLANCHEMAIN, déléguée de la Commune à la commission intercommunale de la petite enfance.

- CLUB DES DAUPHINS

Monsieur Pier ALA, président du Club des Dauphins, ne sollicitera pas de subvention communale pour 2017.

- ARMOIRE DE LA SALLE DES FETES

L'armoire de la salle des fêtes sera installée dans le couloir près de la salle multi-activités par les élus disponibles.

- CAMION PIZZA de M. BRUNAT Emilien

## DECISION N° 2

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'installation d'un camion pizza les lundis de 17 h 30 à 21 h 30 près de la salle des fêtes.

- MODALITES DE PAIEMENT DE ALEP (Maître d'œuvre pour travaux église)

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux le mail qu'il leur a adressé avant cette réunion concernant les modalités de paiement des honoraires de la maîtrise d'œuvre des travaux de l'église.

- RENOVATION D'UN APPARTEMENT DE LA CURE

Des devis seront demandés pour la rénovation des peintures du T2 de l'ancienne cure.

Les plaques chauffantes sont hors d'usage.

Messieurs DEDIEU et CERNESSON se rendront sur place pour avis.

- TERRAIN COMMUNAL - CAUE

Mme PEROTTO demande que soit transmis aux conseillers municipaux le mail du CAUE relatif au compte-rendu de la réunion du 18 janvier 2017 qui s'est tenue en mairie au sujet du terrain communal au Nord du village.

M. le Maire donne lecture du dernier paragraphe des premières conclusions de ce compte rendu :

« Il est donc essentiel que la Commune se donne les moyens de maîtriser l'urbanisation de ce tènement en se faisant accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), à même de lui présenter la diversité des montages

d'opération qui s'offrent à elle, pour optimiser la vente du tènement et proposer un parti d'aménagement qualitatif qui lui convienne, pour qu'elle puisse mettre en concurrence les porteurs de projets dans des conditions satisfaisantes. Le CAUE de l'Isère peut l'assister dans cette démarche. »

- COMMISSION D'URBANISME

Une recrudescence des délinquants de l'urbanisme est constatée sur la commune :

- pose de portails et de clôture sans autorisation
- Aménagements d'habitation non régularisés par un permis de construire,

- Travaux de rénovation sur une maison d'habitation suspendus depuis plusieurs années.
- FACTURATION D'UN COMPTEUR D'EAU

### DECISION N°3

Suite au gel d'un compteur d'eau qui a déjà été changé trois fois pour les mêmes raisons chez XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, le Conseil Municipal approuve la facturation de ce compteur au prix d'achat soit 35 € HT (soit 42 € TTC).

- TOUR DE TABLE

M. DEDIEU proposera une réunion de commission pour le choix d'un panneau lumineux. Un mail sera envoyé aux élus.

M. CERNESSON proposera une nouvelle réunion pour la foire.

Mme CARRON informe de la parution très proche du Buisseran

M. PICARD expose que le conseil municipal jeunesse est actuellement composé d'enfants trop jeunes pour faire des propositions.

POUR AFFICHAGE  
Le Maire, André MAITRE

